



Volontariat

GUIDE DU PARTICIPANT

*Si votre demande de bourse **Bel'J-Volontariat** est acceptée, voici quelques informations concernant "la marche à suivre" pour le bon déroulement de votre projet.*

1. AVANT LE DÉPART

a. SUIVI DU DOSSIER AU BIJ

1. Vous allez recevoir un mail vous annonçant la **décision prise par le Comité** à propos de votre dossier.
 - non sélectionné
 - sélectionné
 - en attente

☞ **La convention faite sur base de la communication du nombre de jours prestés et la déclaration de créance 1^{ère} tranche vous sera envoyée par mail et sera à déposer dans l'e-BIJ au format PDF de bonne qualité et obligatoirement avant le début du projet.**

☞ **Documents datés et signés.**

b. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Nous ne prenons pas en charge **d'assurance** pour le projet. Dès lors, nous vous invitons à prendre une assurance de type "assistance" pour toute la durée de celui-ci.
- Vous devez également vous charger de **trouver un logement sur place**. Il arrive parfois que votre partenaire ait des contacts sur place. N'hésitez pas à leur demander.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, il est possible d'obtenir une **dispense auprès de votre bureau de chômage** (Actiris, Forem) pour la durée de votre projet. En effet, pendant cette période, vous êtes censé être disponible sur le marché de l'emploi et vous pouvez être convoqué à n'importe quel moment pour vous présenter à un employeur potentiel ou pour suivre une formation.
- Si vous êtes en **stage d'insertion professionnel (SIP)**, il est possible de demander l'assimilation de la durée du stage à l'étranger comme SIP



Attention :

Le BIJ n'a aucun pouvoir de décision dans ce domaine. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif (sous réserve de toute modification de la législation ou de la jurisprudence). Merci donc de bien vouloir prendre des renseignements complémentaires auprès de votre organisme de paiement ou bureau de chômage (ONEM, Forem, Actiris, ou syndicat).

2. DURANT VOTRE PROJET

- Au cours de votre séjour, vous n'avez pas à nous fournir de documents. N'hésitez, cependant pas, à nous envoyer un email afin de nous tenir informé du déroulement de votre projet.
- En cas de questions, de problèmes n'hésitez pas à nous contacter, nous tâcherons de trouver une solution.

- Si vous avez un souci avec le lieu d'accueil, un changement de dates, de participant(s) vous **devez directement nous en avvertir par mail**. Si vous deviez annuler votre projet, vous serez évidemment tenu de rembourser les sommes déjà perçues.
- **Attention** : avant de quitter le projet, n'oubliez pas de faire compléter et signer l'attestation de prestation/participation.
- Eventuellement, vous pouvez nous envoyer vos photos du projet !

3. A VOTRE RETOUR

Pour percevoir le solde de votre bourse, soit les 15% du montant total, **vous devez, impérativement**, nous transmettre plusieurs documents (endéans un mois après la date de fin de votre projet).

- le rapport final (à compléter dans l'e-BIJ)
- le document de déclaration de créance solde complété et signé à ajouter dans l'e-BIJ au format PDF de bonne qualité
- l'attestation de prestation (à ajouter dans l'e-BIJ)
- le questionnaire AKI – fin de mobilité (à compléter dans l'e-BIJ)

☞ **Les versements sont effectués dans les 30 jours calendrier suivant la réception des documents et l'approbation expresse par le BIJ.**

4. DES QUESTIONS



Veuillez consulter notre site : <https://www.lebij.be/programmes/belj-projet-de-volontariat/volontariat-belj/>

Et n'hésitez pas à contacter notre équipe : <https://www.lebij.be/le-bij/lequipe/>

BON PROJET !

